



Madame Sophie Joissains
Maire d'Aix en Provence
Hôtel de Ville
13100 Aix en Provence

Objet : Aménagement de l'espace Carcassonne – Zone de convivialité
(« centre de quartier »)

Aix, le 18 juillet 2022

Madame le Maire et chère Madame Joissains,

Ainsi que nous avons eu l'occasion de vous l'exposer lors de la visite de notre quartier que vous avez effectuée le 22 mars 2022, l'aménagement d'un « centre de quartier » à proximité de l'intersection de l'avenue des Ecoles militaires et de l'avenue des Déportés de la résistance aixoises constitue une des propositions prioritaires de notre projet de quartier, souhaitée par un nombre croissant de riverains. La presse se fait également écho de ce souhait : un article récent dans la Provence du 28/06 (« Densification, ça coince »), suggère que la restructuration de l'espace Carcassonne devrait s'articuler autour d'un nouveau centre de quartier.

La création de « centres de quartier » constitue une des orientations importantes de la politique d'aménagement urbain à laquelle vous avez récemment apporté votre soutien. Cette orientation était déjà affirmée dans le Programme d'aménagement et de développement durable (PADD), document sur la base duquel a été préparé le Plan local d'urbanisme et l'emplacement de principe d'un centre pour notre quartier y étant déjà mentionné. Dès 2012, notre comité avait suggéré le lancement des études de création de ce centre, madame le maire ayant alors envisagé d'en confier la réalisation à la SEMEPA. La question a été relancée en 2017 à l'occasion de la réhabilitation de la piscine Yves Blanc et de la décision d'implanter un centre de secours du SDIS sur le

site Carcassonne. En 2018, une opération de requalification de l'esplanade de la piscine Yves Blanc a effectivement été réalisée, pour laquelle notre comité avait présenté des propositions d'aménagement d'une « place de village » qui n'ont été que très partiellement prises en compte, la priorité ayant été accordée à l'aménagement des parkings ; seule une petite « zone de convivialité » à proximité du kiosque à pizzas préexistant a finalement été retenue. Bien que sa fréquentation soit relativement importante, cette zone ne saurait constituer la « place de village » dont il serait souhaitable de disposer.

La décision prise par le conseil municipal le 26 mars 2021 de faire préparer un schéma d'orientation et d'aménagement de l'espace Carcassonne a conduit à de nouveaux contacts entre l'administration et notre comité, au cours desquels, au-delà des autres options d'aménagement de l'espace, le développement d'un espace de convivialité contigu à l'esplanade Yves Blanc a été évoqué. Nous avons ainsi notamment eu plusieurs échanges courant 2021 avec Monsieur Eric Chevalier, adjoint au maire, chargé du suivi et développement du quartier, et avec les spécialistes de la SEMEPA, chargée de la préparation du schéma. Notre sentiment a été que nos interlocuteurs partageaient très largement les propositions que nous présentions en la matière. Aussi avons-nous été particulièrement surpris, lors de la rencontre de restitution de la visite que vous avez effectuée dans le quartier le 22 mars 2022, d'entendre un responsable des services techniques, indiquer qu'une « zone de convivialité proche du kiosque à pizza existe déjà et semble compliquée à étendre, malgré les places de parking supplémentaires récupérées grâce à la destruction des préfabriqués du tribunal ». Nous craignons que cette remarque signifie l'abandon pur et simple du projet que nous portons.

Nous nous permettons ainsi de vous préciser nos propositions concernant cette extension de la « zone de convivialité ». Elle serait implantée sur la parcelle située à l'angle Nord-Est de l'espace Carcassonne, entre l'esplanade Yves Blanc et les courts de tennis existants (zone coloriée en rouge sur le croquis schématique en annexe). Cette parcelle, pour partie arborée, est actuellement utilisée comme parking pour les responsables des activités sportives ; y est également implantée une maison de gardien. Le schéma d'aménagement de la parcelle, d'un coût limité, reste à arrêter notamment en fonction des arbres existants. L'accès se ferait depuis l'esplanade Yves Blanc et les équipements qui y seraient implantés pourraient notamment comporter un boulodrome (par transfert du petit boulodrome existant devant le kiosque à pizzas, ce qui permettrait d'étendre la superficie de la terrasse ombragée dudit kiosque), des jeux d'enfants et de « zones de rencontre » munies de sièges et de bancs ;

l'idée d'y implanter un petit kiosque à musique a également été avancée par certains. Enfin, l'habitation du gardien du stade devant être transférée sur le site Constant, l'actuelle maisonnette pourrait être réaménagée pour servir notamment de salles de réunion pour les associations du quartier. Notre comité vous serait particulièrement reconnaissant du soutien que vous apporteriez à la prise en compte effective de ce projet.

Compte tenu de l'intérêt qu'ils sont susceptibles de porter aux questions qui y sont évoquées, nous adressons copie de la présente à Monsieur Jean-Louis Vincent, adjoint au Maire chargé de l'urbanisme, Monsieur Eric Chevalier, adjoint au Maire chargé du suivi et développement du quartier Pont de l'Arc, Arc/Val-Saint-André/Arc-La Torse et Monsieur Christophe Chenaud, directeur général adjoint des services techniques (Infrastructures et déplacements).

En restant naturellement à votre disposition pour toute information complémentaire dont vous souhaiteriez disposer, nous vous prions de croire, madame le Maire et chère Madame Joissains, en l'expression de nos sentiments distingués.

Delphine de Guillebon
Présidente du CIQ Cézanne-Vallée de la Torse



Copie pour information à :

Monsieur Jean-Louis Vincent, adjoint au Maire, chargé de l'urbanisme

Monsieur Eric Chevalier, adjoint au Maire, chargé du suivi et développement du quartier Pont de l'Arc, Arc/Val-Saint-André, Arc-La Torse

Monsieur Christophe Chenaud, directeur général adjoint des services techniques (infrastructures et déplacements)

